Mohamed Habib Khattat

rôle: l'avocat contre la loi 52

Les arguments:

- -Le but étant d'éviter la case prison et par-ricochet de ruiner l'avenir des personnes accusées d'avoir consommé une drogue.
- -dans les faits, l'individualisation de la peine a contribué à renforcer les inégalités sociales en sanctionnant différemment les infractions selon le profil de l'accusé .
- -l'article 54 du Code des procédures pénales octroie aux magistrats la possibilité de lancer une enquête sur la personnalité de l'inculpé et sa situation socio-économique et psychologique afin de rendre un jugement plus adapté.
- -Une personne fumant un joint dans un lieu public est ainsi assimilée à une personne criminel, les deux risquent la possibilité d'une peine de 5 ans de prison.

-Les ONG tunisiennes, et internationales plaident pour la décriminalisation de la consommation de stupéfiants afin d'endiguer les effets du processus d'incrimination. La dépénalisation est aussi revendiquée pour retirer aux juges la possibilité de prononcer une peine de prison. La troisième option évoquée est la déjudiciarisation visant à recourir à des peines non pénales alternatives en faisant appel par exemple « à un traitement social ou communautaire pour le consommateur »

-la solution est de comprendre les causes de consommation de stupéfiants, à travers des analyses sociale bien détaillé ainsi de fournir des Analystes sociaux qui vont communiquent avec les consommateurs et de comprendre leurs conditions, et Et les raisons qui les ont conduits à la dépendance.

-cette loi en réalité une partie du problème, et non de la solution, bien évidemment, il y a des milliers des prisonnier à cause de cette loi se convertir en des criminels, ainsi en des Intoxiqués, je vais vous rappeler qu'en 2017 le nombre des personnes qui ont été jugé sous la loi 52 c'était 2261 en 2018 c'était 2439, et en 2019 2429, autrement cette loi ne en réalité ne lutte contre la consommation de stupéfiants, juste c'est une peine qui élargir encore plus le problème.

-2/3 des jeunes de 14 à 19 ans qui sont scolarisés connaissent un endroit où acheter du cannabis, donc aujourd'hui en 2021 la consommation c'est un problème social, malheureusement des milliers des jeunes tunisiens consomment du cannabis. donc la peine d'un ans c'était pas une solution adéquate pour lutter contre la consommation